

Compte-rendu de la matinée

Journée réseau – 8 juin 2023

Drac Bourgogne Franche-Comté par Habiba IMAAINGFEN

Habiba Imaaingfen est conseillère Livre et Lecture, Archives et langue française dans le Doubs (25), Jura (39), Haute-Saône (70), Territoire de Belfort (90)

Sylviane Jourdheuil est conseillère Livre et Lecture, Archives et langue française Côte-d'Or (21), Nièvre (58), Saône-et-Loire (71), Yonne (89)

- **La DRAC – Pôle création, industries et actions culturelles (CIAC)**

Le siège se trouve à Dijon, il y a plusieurs services comme le CRA (centre de recherches archéologiques), Architecte des bâtiments de France et le CIAC. Il y a des conseillers dans chaque domaine de la culture : spectacle, cinéma, musique, etc.

L'éducation artistique et culturelle (EAC) est un pôle important :

- Accompagne les enseignements et propose une forme complémentaire d'apprentissage, conduit les élèves à poser un regard personnel sur le monde de la maternelle à la terminale : apprendre, rencontrer et pratiquer la culture sous toutes ses formes.
- Permet à chaque élève de développer sa sensibilité, sa créativité et son esprit critique.
- Renforce l'esprit collectif et favorise la réussite scolaire.

Le but est que tous les élèves bénéficient d'actions artistiques, culturelles et scientifiques de qualité.

Parmi les piliers de l'EAC il y a la rencontre avec les œuvres, les lieux culturels, dont les bibliothèques font partie, et autres professionnels.

Dispositifs et aides de l'Etat : deux axes principaux

Contrat Territoire Lecture (CTL) : accompagnement au territoire de contractualisation avec les collectivités.

Axes forts d'une médiathèque : convaincre les élus, car la bibliothèque est un lieu de vie et non juste du prêt de documents. Pour cela :

- Un partenariat étroit avec la MDJ est essentiel pour les communes de moins de 10 000 habitants.
- La MDJ est sollicitée pour intervenir sur le territoire. Plus de 30 ans de collaborations.

La médiathèque est un lieu d'information et de formation :

- Une médiathèque inclusive qui s'adapte pour favoriser l'intégration de tous les publics.
- Une politique documentaire ciblée et maîtrisée, de service à la population : collection littérature, jeunesse, BD, mangas, ressources numériques...

- Une desserte importante de ressources multi-supports par les médiathèques départementales.
- Un accompagnement vers le numérique : console de jeux, borne d'écoute, etc...
- Des actions de médiation adaptées.

Ces axes sont importants pour la construction de nouvelles médiathèques.

La médiathèque est aussi un lieu d'accueil, d'action culturelle, de production et d'innovation :

- La politique culturelle et la médiation permettent des actions participatives, des projets collaboratifs engagés avec les établissements scolaires, les écoles de musiques, les partenaires culturels
- La médiathèque comme 3^e lieu implique : un espace de détente, de travail, une adaptation à chaque public, un espace modulable indispensable dans tous les projets.

Les aides de l'état sont conditionnées par ces aménagements (notion de services et d'espace).

Dotation Général de Décentralisation (DGD) : principale aide à l'équipement

Deux fractions dans la DGD : gérée par la circulaire du 19 mars 2019 relative au concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales et intercommunales et les bibliothèques départementales.

Cette DGD concerne :

- L'équipement des bibliothèques de réseau (mobilier et matériel).
- Des projets d'envergures comme la construction, l'extension, l'aménagement, la restructuration et la rénovation. La notion de transition écologique est une bonification de projets. Il y a beaucoup de rénovations énergétiques et de constructions, qui demandent le plus de crédits.
- La mise en accessibilité d'équipements non accessibles ou de services numériques et outils numériques de valorisation des collections.
- L'acquisition du label national Bibliothèques numériques de référence : intéressant pour mettre en lumière des projets innovants numériques.
- L'acquisition de véhicules destinés au transport de documents ou à la médiation en milieu rural : bibliobus et bibliobus numérique.
- L'acquisition de collections (démarrage de projets).
- L'accompagnement par des aides électricité et chauffage pour l'extension et les évolutions des horaires d'ouverture avec un engagement sur 5 ans (taux dégressifs à partir de 3 ans). La seule condition pour être éligible à cette aide est de s'engager à maintenir les horaires élargis en fournissant un bilan et en faisant plus d'animations. Ce dispositif accompagne les emplois et les fluides (augmentations de 30% de ces frais pour les collectivités depuis l'année dernière).
- L'aide informatique concerne l'ensemble des réseaux : il n'y a pas de conditions particulières pour le renouvellement d'équipement à hauteur de 50% la DGD. Le portage intercommunal pour soutenir les projets intercommunaux.

La DRAC décide les taux pour chaque région selon les années.

Les taux sont élevés dans notre région par rapport à d'autres grâce à la ruralité : 2,8 millions habitants dans la région, ce qui est peu par rapport à d'autres DRAC.

Les montants ont évolué depuis 2022.

Illustrations par des exemples de projets récents :

- Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur de Jura : accompagnement depuis 2019. Médiathèque Bernard Clavel à Poligny (ouverture en mai 2022). Construction de plus de 900 m², aide à l'équipement (mobiliers, informatique et numérique), achats de véhicules pour le bassin de Poligny (10 000 habitants), aides d'acquisitions pour les collections initiales.
- Médiathèque de Montmorot (250m²) : accompagnement pour 5 ans et plus avec un futur projet d'extension d'horaires d'ouvertures, engagement d'une politique d'animation très rapidement au moment du covid.
- Communauté de communes Terre d'Emeraude (projet en cours) avec l'aménagement d'une médiathèque à :
 - o Val Suran (238 m²) : en 2021, le montant DGD correspond à 50% d'étude de travaux touché par la conjoncture actuelle.
 - o Arinthod : 439 m², DGD en 2023.
- En Haute Saône, projet de médiathèque verte : la médiathèque François Mitterrand à Héricourt (70) avec une microfolie pérenne, une artothèque et un fablab.
Les aides publiques peuvent aller jusqu'à 80% si c'est un projet vert (les aides ne peuvent pas dépasser 80%).
- La bibliothèque de Dunkerque (ouverture en 2019) : ancien musée rénové en médiathèque avec une cafétéria dès l'entrée, le droit de manger partout, un coin ado, un équipement particulier, une salle de musique, etc.

Le Projet scientifique, culturel, économique et social - PSCES

C'est un document incontournable pour les demandes de subventions qui offre aux professionnels des bibliothèques et à leurs décideurs l'occasion de mener une réflexion approfondie sur les missions et les moyens de leur établissement.

Élaborer et rédiger un PSCES vise quatre objectifs principaux :

- Établir un bilan des besoins identifiés sur le territoire et les ressources mobilisables par les parties.
- Élaborer l'offre de services à partir des caractéristiques territoriales.
- Moderniser l'établissement.
- Partager une feuille de route avec les parties prenantes, anticiper, se projeter.

Ce document comprend un état des lieux du territoire, un diagnostic des forces et des faiblesses, les enjeux du développement de la lecture à court, moyen et long terme, et une définition des objectifs communs.

Contrat départemental lecture itinérance (CDLI) ou Contrat territoire lecture (CTL)

L'État s'engage sur 3 ans, renouvelable une fois, pour accompagner les territoires en fonction d'axes prioritaires pour les collectivités. Souvent, lors de la première année, il y a un diagnostic et un état des lieux du territoire (connaître la population, médiation culturelle, lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, notion de réseau pour en créer un sur le territoire grâce à une programmation culturelle, insistance sur la gratuité, une carte unique sur un réseau).

Les médiathèques départementales sont les premiers interlocuteurs des bibliothèques et partenaires essentielles de la DRAC sur les territoires.

Le Jura est le seul département où il y a autant de contrats (25 en 2022). De nouveaux sont signés à Porte du Jura et BHS, un CDLI avec la MDJ. Ce qui est intéressant c'est qu'il y a de nombreuses collectivités qui ont pris la compétence lecture publique, c'est-à-dire qui sont engagées dans leur réseau de lecture public : sur 14 collectivités du territoire, 11 ont cette compétence.

Dispositif des livres à soi (soutenu par le ministère de la Culture)

Ce dispositif concerne les collectivités ou les médiathèques qui ont un gros réseau d'acteurs sociaux, pour toucher des publics éloignés du livre.

Les objectifs sont :

- De prévenir et combattre l'illettrisme dans les quartiers défavorisés en recourant à l'originalité du livre de jeunesse comme vecteur d'inclusion sociale et de soutien à la parentalité en s'adressant aux parents non lecteurs.
- De relier les différents acteurs de l'enfance et du monde du livre en décroissant les secteurs (culture, action sociale, éducation populaire) d'un même quartier...

Ce dispositif se traduit par des chèques livres de 80€ par famille, 20 familles sont touchées environ. C'est un service monté par le service du livre de Montreuil.

La DRAC repère des réseaux intéressants comme à Dole en 2021 avec un bilan très qualitatif et prochainement St Claude et Lons-le-Saunier.

L'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté

Soutenue par l'État/DRAC de Bourgogne-Franche-Comté et la Région Bourgogne-Franche-Comté, c'est le lieu ressource où se tient, entre l'État, la Région et les professionnels du livre et de la lecture, la concertation nécessaire à l'ajustement des politiques publiques du livre et de la lecture sur le territoire, et à leur mise en œuvre.

- Favorise l'accès de tous au livre et à la lecture sur tout le territoire
- Favorise l'édition et la librairie indépendante en région
- Contribue à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine écrit et graphique (exemple : Les Petites Fugues).

- **La formation : 3^e volet du plan Bibliothèque pour former mieux, offrir plus et ouvrir plus.**

Le ministère de la Culture a publié un référentiel de compétences pour aider les personnels des bibliothèques à monter en compétences et reprendre ces nouvelles compétences. Un travail est fait par les médiathèques départementales et par des aides de la DRAC grâce aux CTL (il y a un axe « formation » dans les conventions).

La loi « ROBERT » de décembre 2021 a eu un impact sur la formation (article 7 et 8) en sacralisant les bibliothèques comme premier lieu de culture. Cette loi rappelle l'importance de la politique documentaire aux professionnels du livre.

- **10 mesures pour les métiers et la formation :**

- La poursuite de la concertation avec tous les acteurs.
- La publication de statistiques concernant les professionnels des bibliothèques et leur accès à la formation.
- Un référentiel national de compétences, partagé et évolutif.
- Une meilleure coordination de l'offre de formation à l'échelle régionale, pour la rendre plus lisible et plus accessible.
- Des modalités d'accès aux concours mieux adaptées aux futures compétences professionnelles et une prise en compte de la réforme de plusieurs diplômes universitaires.
- Des formations post-recrutement améliorées et prolongées pour que les employeurs disposent de cadres mieux formés à leurs nouvelles responsabilités.
- Une réflexion sur l'élaboration d'une formation de base librement accessible en ligne.
- Des modalités de formation innovantes et adaptées en Outre-mer.
- L'incitation à développer l'apprentissage en bibliothèque.
- Un rendez-vous annuel, permettant à la profession d'échanger autour de ces enjeux de formation et de suivre l'avancement des différents chantiers engagés.

Retrouvez le référentiel national des compétences des bibliothèques territoriales : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliotheques-publiques/L-evolution-des-metiers-et-la-formation-troisieme-volet-du-plan-Bibliotheques>

CNL : Aide aux développements de la lecture auprès des publics spécifiques

Le public concerné :

- Les personnes empêchées de lire du fait d'un handicap, d'une hospitalisation, en placement en milieu médico-social ou d'un placement sous-main de justice.
- Les personnes présentant des difficultés d'accès et/ou d'apprentissage de la lecture et de l'écriture notamment les plus jeunes (publics DYS, publics allophones, en situation d'illettrisme, etc.). Une attention particulière sera portée aux projets se déroulant dans les quartiers politiques de la ville (QPV) ou en territoires ruraux.

C'est la grande cause nationale depuis 2022.

Le CNL intervient où la DRAC n'a pas de crédit comme les bourses d'auteurs, d'éditeurs.

Les manifestations littéraires « Partir en livre », « Les nuits de la lecture » sont financées par le CNL. Les aides ont été simplifiées avec un minimum d'accompagnement de 2000€. La DRAC émet un avis sur tous les projets de la région, c'est un appui pour déposer un dossier CN.

Jeunes en librairies

Dispositif déployé en Bourgogne Franche Comté en 2021, l'Agence du livre & lecture pilote le projet. C'est un travail avec l'éducation nationale, le portail ADAJ permet de déposer les projets des classes.

C'est un programme d'éducation artistique et culturelle à destination des jeunes collégiens et lycéens de toutes filières pour découvrir l'écosystème du livre et la librairie indépendante.

- 3008 élèves ont eu un chèque livre de 30 € lors de la visite d'une librairie.
- Partenariat entre les classes et les librairies pour inciter les classes à aller en librairie.

Le milieu rural est prioritaire, les établissements spécifiques et professionnels sont priorisés.

Les crédits du plan de relance baissant, le chèque livre va être baisser à 25 €.

Le pass culture : déployé depuis 2022 dans la région

Le pass Culture est une réforme prioritaire du Gouvernement qui a vocation à rapprocher la culture de tous les citoyens. Ce pass s'adresse aux 15-20 ans, le crédit culturel offert va de 20 à 300€ en fonction de l'âge et est utilisable pendant 5 ans.

Le pass Culture comprend :

- Une part collective exclusivement dédiée aux activités EAC effectuées en groupe et encadrées par les professeurs de la 4e à la terminale.
- Une part individuelle à la disposition des jeunes de 15 à 18 ans : à partir de septembre le pass sera proposé dès la 6^e.

Le pass culture est une opportunité pour les bibliothèques qui peuvent apparaître dans l'application des élèves et dans les portails des classes (800 bibliothèques sont inscrites pour le moment). Le but est de donner aux enseignants la possibilité de solliciter les bibliothèques. Le pass peut servir à financer le transport jusqu'aux bibliothèques par exemple.

La priorité en 2023 est de poursuivre l'inscription et l'activation des acteurs culturels.

Contacts pass Culture en Bourgogne-Franche-Comté :

- Chargée de développement : chloe.stiefvater@passculture.app / 06 07 01 20 95
- Chargée d'animation : anais.dumarey@passculture.app

Présentation du programme de formation de septembre 2023 à Juin 2024

Bilan des formations 2022

- 23 formations proposées.
- 87 personnes du réseau ont suivi une ou plusieurs formations, mais seulement 34 bénévoles.
- 9 collègues d'autres départements ont participé grâce à l'Agence livre & lecture car il y a un catalogue de formations pour l'ensemble de la région. On peut trouver d'autres formations dans le Doubs par exemple.
 - ➔ Problème de désistements (41 au total), souvent de dernières minutes, qui implique une difficulté à remplir les formations avec une augmentation des coûts de celles-ci.

Bilan du 1er semestre 2023 : 10 stages organisés

- 5 formations thématiques : Bibliothèques rurales, quelles perspectives ? (à la MDJ), Concevoir et gérer un fonds audiovisuel (à la MDJ), Publics déficients auditifs en bibliothèque (à la MDJ), Initiation au logiciel CANVA (à CANOPE), Ateliers numériques pour les ados (à CANOPE).
- 4 sessions de complément ou rafraîchissement des connaissances (JuMEL par exemple).
- 1 formation équipement à la MDJ.

Rappels des différents types de formation

- **Formation d'initiation et de sensibilisation** sur une journée avec des modules complémentaires inclus dans la formation « Initiation au fonctionnement d'une bibliothèque (IFB) » : 5 jours communs et 7 modules complémentaires proposés au second semestre.
7 journées programmées (PCDM4, Catalogage des livres, Dossiers que peuvent remplir les bibliothèques, Indexation avec les autorités Rameau, Rédaction d'une politique documentaire, Classification Dewey, Recherche dans le catalogue de la MDJ).
- **Formations thématiques** : assurées par des formateurs extérieurs, de 1 ou 2 journées. Les thèmes sont choisis en fonction de l'actualité du monde des bibliothèques, des projets en cours dans les bibliothèques, des demandes émanant du réseau et en complémentarité avec l'offre des formations précédentes et des formations du CNFPT, de Bibliest et des médiathèques départementales proches.
9 formations sont programmées :
 - o Préparer et animer un atelier Fanzine (1,5 journées).
 - o La vidéo au service de la lecture (2 journées).
 - o L'accueil et les services aux migrants et primo-arrivants dans les bibliothèques (2 journées).
 - o Désherber les fonds musique et cinéma (2 journées).

- La BD documentaire aujourd'hui (1/2 journée).
 - Animer un atelier d'écriture avec des publics éloignés de la lecture (2 journées).
 - Lire à voix haute pour les différents publics des bibliothèques (2 journées).
 - Bibliothèques et développement durable (2 journées).
 - Les littératures de l'imaginaire : SF, Fantasy et fantastique (1 journée).
- **Formations courtes** : possibilité de formations à la carte s'il y a au moins 8 personnes intéressées
- 2 formations programmées à ce jour pour 2024 :
- Présentation du fonds itinérant Edition Jeunesse Adaptée (EJA).
 - Désherber les livres en bibliothèque.

Les formations du 2e semestre 2023 et du 1er semestre 2024

Si sur 2 jours, les formations ont lieu le jeudi et vendredi :

Formation	Dates – Lieux - Heures	Intervenant
Présentation du fonds itinérant Edition Jeunesse Accessible (EJA)	Mardi 12 septembre 2023 – MDJ - 8h4/12h	Hélène Beczkowski (MDJ)
PCDM4 : principe de classement des documents musicaux	Mardi 19 septembre 2023 – MDJ - 8h45/16h30	Christophe Alix (MDJ)
Initiation au catalogage des livres	Mardi 26 septembre 2023 – MDJ - 8h45-16h30	Hélène Beczkowski (MDJ)
Préparer et animer un atelier Fanzine	Jeudi 28 septembre 2023 et Vendredi 29 septembre 2023 – MDJ – 8h45/16h30 et 8h45/12h	Chloé Alibert – Bibliothécaire et formatrice
Les dossiers que peut être amené(e) à remplir un(e) bibliothécaire en petite bibliothèque	Mardi 3 octobre 2023 – MDJ – 8h45/16h30	Arielle Pâques (MDJ)
L'indexation à l'aide de la liste d'autorité Rameau	Jeudi 12 octobre 2023 – CANOPE – 8h45/16h30	Tony Faragasso – Formateur à Mediamix

Formation	Dates – Lieux - Heures	Intervenant
Rédiger sa politique documentaire : sensibilisation et outils	Mardi 17 octobre 2023 – MDJ – 8h45/16h30	Arielle Pâques (MDJ)
La vidéo au service de la lecture	Jeudi 19 octobre et Vendredi 20 octobre 2023 - CANOPE	Laurent Rodrigo – Formateur à CANOPE
Initiation à la classification Dewey	Mardi 28 novembre 2023 – MDJ – 8h45/16h30	Christophe Alix (MDJ)
Initiation aux recherches dans le catalogue de la MDJ	Mardi 5 décembre 2023 – CANOPE – 8h45/16h30	Dominique Bernard et Sylvie Brocard (MDJ)
L'accueil et les services aux migrants et primo-arrivants dans les bibliothèques	Jeudi 7 et vendredi 8 décembre 2023 – MDJ – 8H45/16H30	Isabelle Grosbois – Facilitatrice et formatrice pour les bibliothèques publiques
Désherber les fonds musique et cinéma	Jeudi 21 décembre et Vendredi 22 décembre 2023 – Médiathèque de Clairvaux-Les-Lacs – 8h45/16h30	Sandrine Ferrer (Euterpe Consulting)

Formation	Dates – Lieux - Heures	Intervenant
La BD documentaire aujourd'hui	Mardi 5 mars 2024 – MDJ - 8h45/16h30	Librairie BD-NET (Paris)
Animer un atelier d'écriture avec des publics éloignés de la lecture	Jeudi 28 et vendredi 29 mars 2024 – MDJ – 8h45/16h30	Vivien Seugnet (Genetus) – Bibliothécaire et formateur
Lire à voix haute pour les différents publics des bibliothèques	Jeudi 11 et vendredi 12 avril 2024 – MDJ – 8h45/16h30	Sylvie Malissard (Porte-plume) - comédienne et formatrice
Désherber les livres en bibliothèque	Mardi 14 mai 2024 – dans une bibliothèque – 8h45/16h30	Arielle Pâques (MDJ)
Bibliothèques et développement durable	Jeudi 30 et vendredi 31 mai 2024 – dans une médiathèque – 8h45/16h30	Amandine Jacquet - Formatrice
Les littératures de l'imaginaire : SF, Fantasy et fantastique	Mardi 4 juin 2024 – MDJ – 8h45-16h30	Dominique Lémuri – Autrice et formatrice

Bilan de la campagne SCRIB 2023

Retour sur la méthodologie de la première année d'accompagnement de SCRIB : passage sur Neoscrib, accompagnement des présentations des aides et pour remplir les documents.

Cette année, l'objectif était d'harmoniser la saisie des données en proposant des règles communes pour avoir des données comparables sur tous les territoires mais aussi simplifier les tâches.

Pour cela un protocole a été mis en place :

- 2 réunions pour balayer les grosses questions en amont.
- Puis les correspondants MDJ ont aidé chaque bibliothèque pour remplir le questionnaire.
- Un document d'aide a été mis à disposition sous forme de questions/réponses sur le forum Média-Blabla (<https://mediathequejura.wixsite.com/mediablaba>) , en cours d'enrichissement. Document géré par Christophe Alix à la MDJ.

Chaque bibliothèque a rendu un rapport cette année, sauf une. Après le retour du SLL, les problématiques qui ont été retenues l'année précédente seront étudiées.

L'objectif de la journée réseau est d'avoir les avis des bibliothèques :

- Les éléments les plus intéressants ?
- Suffisamment d'aide de la MDJ ou non ?
- Comment cette campagne a été vécue ? est-ce qu'il y a eu besoin du ou de la correspondant(e) ?

Retour sur le vécu :

Dole : la collecte et l'extraction des données du côté des SIGB et des finances pose problème. Les fournisseurs de SIGB pourraient-ils avoir un formulaire qui sortent les réponses aux questions dont la réponse ne change pas d'une année sur l'autre ?

Réponse : D'après l'éditeur de SIGB de la MDJ, le ministère fourni les modifications de Scrib aux éditeurs de SIGB quelques mois avant, ce n'est jamais anticipé. L'outil n'est donc pas adapté aux demandes car il n'y a pas le temps de faire les adaptations nécessaires avant la campagne.

Montmorot : mettre une pression aux prestataires de SIGB car c'est une problématique commune, demander à avoir un onglet pour avoir l'essentiel et juste avoir le financier à ajouter.

Il faudrait faire remonter au ministère de rentrer dans les SIGB les infos qui ne changent pas d'une année sur l'autre au moins. Les chiffres sont compliqués à trouver, les explications ne suffisent pas, des questions se posent à chaque case.

Terre d'Émeraude : Donner une date en avance pour venir à la formation mais sinon le document d'aide est très complet.

Est-ce qu'il faut reposer les bases et faire une réunion / formation ? Rebloquer une date la dernière semaine de janvier pour les sites uniques et en réseau ?

- La formation était bien et l'accompagnement personnalisé par le correspondant est apprécié, à refaire.
- Intéressant d'avoir un livret mais il serait bien d'avoir plutôt un groupe de suivi comme le forum Media-Blabla, avoir un lieu d'échange en ligne car des questions restent encore en suspens malgré la réunion et le livret.

À destination des bibliothèques : penser à faire remonter les questions pour les reposer et alimenter le livret. S'il y a des choses liées au fonctionnement particulier pour certains sites, des choses seront arbitrées. La réunion avait servi à ça. Il est possible de se servir de Media-Blabla pour interpréter de la même façon et avoir une cohérence pour pouvoir comparer les données.

- La réunion est bien car elle permet des échanges, des allers-retours pour répondre de suite ; c'est un échange rapide autour des problématiques qu'il pourrait y avoir, permet de gagner du temps

Bilan : il faut reprogrammer 2 réunions et les bibliothèques qui ne participent pas devront suivre les arbitrages / les décisions qui auront été faits lors de la réunion.

Pour l'accompagnement des correspondants, la question peut se reposer site par site. Les correspondants prendront contact avec leurs bibliothèques. Certaines bibliothèques n'auront pas le choix : 2 rdv pour préparer et remplir.

Le livret continuera d'être complété.

Remarque par rapport à l'uniformisation des données :

La collecte de données étant soumise à des fluctuations, c'est moins pertinent pour une analyse du ministère. Il a été répondu que le but est d'harmoniser, que ce soit le mieux rempli possible de façon cohérente. Les données des autres services comme les finances sont difficiles à avoir, il faut anticiper et les demander aux structures le plus tôt possibles pour avoir les données.

À propos des fluides : est-ce que ce sera demandé tous les ans ? Au moment des réunions, on ne savait pas que les questions seraient changées dans le formulaire arrivé la semaine suivante. Tout ce qui peut être anticipé doit l'être car il y aura toujours un problème.

Informations autour de questions d'actualité

Au niveau de la communication de ce qui s'est dit lors de la matinée (loi, formation, ...) : les élus doivent être sensibilisés pour les formations donc une campagne de communication va commencer en septembre et valorisera les bibliothèques sur ce qui s'est fait ces 3 dernières années (presse, médias sociaux, salon des maires en novembre, TV). En parallèle, le papillon bleu pour les enseignes sera proposé pour communiquer mais ce n'est pas la même campagne.

S'il y a une difficulté pour venir à la MDJ pour les formations ou pour le choix des livres par rapport aux élus, un sondage sera envoyé. Ceci permettra de plaider à leur faveur auprès des collectivités, tous les empêchements ou limitations autres que le manque de personnel est à envoyer.

Par rapport à l'enseigne du papillon bleu à accrocher, c'est une demande ministérielle ? Dans quel délai ? est-il possible d'avoir une commande groupée pour que ça coûte moins cher ? Ce n'est pas une campagne de la DRAC, c'est une proposition du SLL. Ce sera aux collectivités de payer mais la DRAC manque d'informations, il n'y a pas encore de cadrage connu. On en saura plus d'ici l'automne, lorsque la campagne commencera.